

GROUPE DU PORTE-PAROLE  
SPRECHERGRUPPE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER  
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG  
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Brussels, June 1972

THE EUROPEAN COMMUNITY AND THE UNITED STATES : 1972

Events during the past year have shown how closely intertwined are the world's economies. Prosperity can be internationally contagious; but inflation, unemployment and stagnation can likewise be infectious. This places a special responsibility on the world's two major trading powers and trading partners for maintaining both good relations between themselves and an auspicious climate for international economic relations.

The Community recognized this responsibility and played a major role in resolving last year's international monetary crisis. The Community member states were instrumental in achieving the currency realignment in Washington December 18. Following that the Commission in February negotiated a trade agreement with the United States, which marked an important milestone in relations between the United States and the European Community. It was with the desire to free world commerce further that the Community proposed new global trade negotiations. This initiative opened the way for the declaration made by the Community, Japan and the United States "to initiate and actively support multilateral and comprehensive negotiations in the framework of GATT beginning in 1973 with a view to the expansion and the ever greater liberalization of world trade and improvement in the standard of living of the people of the world."

The following report deals with the various issues which are currently being discussed between the United States and the European Community. The method chosen was a factual comparative presentation of the past and present commercial and monetary relations between the Community and the United States. This report has been limited to the areas of direct competency of the European Community itself and in particular to those of the Commission.

I. General Trade Development

Since the establishment of the European Community in 1958, trade between the two partners has been extremely beneficial for both sides of the Atlantic. The rapidly rising standard of living in the vast market of the European Common Market and the diminishing barriers to commerce in Europe made it an attractive export market, especially for American consumer products and capital goods.

A major reason, in addition, for the spectacular growth of American exports to Europe was the low level of the Community's common external tariff. The Community's external tariff was established as an average of the previously existing tariffs for the six member states, resulting in a more uniform and lower tariff for the Community as a whole. In post-Kennedy Round rates, for example, only 13.1 % of EEC tariffs on industrial goods are over 10 % and 2.4 % are over 15 %, compared to 38.3 % of American tariffs over 10 % and 23.7 % over 15 %. The European Community today has the lowest tariff of the major industrial areas :

Average Tariffs on Industrial Products (percentages)

	<u>Raw Materials</u>	<u>Semi-manuf.</u>	<u>Fin.-manuf.</u>	<u>All industrial products</u>
EEC	0.6	6.2	8.7	6.0
U.S.	3.8	8.3	8.1	7.1
JAPAN	5.5	9.3	12.0	9.7
U.K.	1.2	8.3	10.4	7.6

(Source : "Basic Documentation for the Tariff Study" GATT, 1971)

(\*) The following background note is an updated version of the note "The monetary and commercial relations between the Community and the United States : Facts and Figures" (P-36), published by the Spokesman's Group in October 1971.

Since 1958 the Community has been a rapidly growing market for American exports. In 1958 the U.S. exported \$ 2.8 billion (\*\*) worth of goods to the Community and imported \$ 1.7 billion worth from it. By 1971 American exports had grown to \$ 9.0 billion and imports had risen to \$ 7.7 billion.

The growth of American exports to the Community has been faster than towards many other areas of the world. According to American statistics, from 1960 (the first year of EFTA) to 1971 American exports to the EFTA countries grew by 81 %. During the same period American exports generally rose by 115 %; they increased by 143 % toward the Community.

The European Community since 1958 has had a continuous and major trade deficit with the United States, averaging \$ 1.7 billion annually. (see annex, table one). In 1971 this deficit was \$ 1.3 billion. In 1971 the United States had this important trade surplus with the Community, while having an overall trade deficit of over \$ 2 billion. The Community was the only major industrialized area with which the United States had a trade surplus in 1971.

## II. Agriculture

American officials have often stated that the Community's agricultural policy is excessively protectionist and harmful to American interests. The figures of American agricultural exports to the Community, however, do not support such charges. All statistics used here are U.S. Department of Agriculture figures.

The European Community is the most important market for American agricultural exports. In 1964, the last full trade year prior to the beginning of the introduction of the common agricultural policy, U.S. agricultural exports amounted to \$ 1,227 million. By 1971 these had risen to \$ 1,747 million. During the last seven years American agricultural exports have increased 42 % to the Community, while increasing only 26 % to the rest of the world. Since its establishment the Community's percentage of total American agricultural exports has remained relatively stable and actually increased in 1971. In 1958 the EEC accounted for 21.3 % of the total American agricultural export market, in 1964 21.7 % and in 1971 24.5%.

Community agricultural exports to the United States, on the contrary, are much smaller. In 1958 the Community exported \$ 205 million in these products to the United States; by 1971 this had risen to nearly \$ 423 million. With imports of \$ 1,747 million, the Community in 1971 thus had an agricultural trade deficit of \$ 1,324 million with the United States.

In all industrial countries agriculture is the "problem child" of development, as governments seek to assure agricultural workers a just income. Farming is an especially important sector of the Community's economy. 13 % of the active population is employed in agriculture; and in certain regions of southern Italy, for example, over 50 % of workers are on the land. Agriculture comprises only 4.5 % of the American labor force.

All major industrialized nations likewise support the income of agricultural workers via one method or another. No industrial country allows free and unhindered trade in agricultural products.

.../.

\* All dollar figures in this report are at pre-December 18, 1971 rates i.e. \$ 1 = 0.88876 grammes fine gold.

The U.S. government uses the income support method combined with quantitative import restrictions on many agricultural products to protect its agriculture. The U.S. maintains quotas or receives "voluntary" export self-limitations on : wheat, wheat flour, sugar, cotton, peanuts, most milk products, beef and mutton. Most recently candy and confectionary products have also been subjected to import quotas. The U.S. operates most of these restrictions via a 1955 waiver to the rules of the GATT, which allows it to limit the importation of most agricultural products. Nearly one half of American agricultural production, according to GATT estimates, is shielded via these quantitative restrictions.

In the Community the method used to assure agricultural income is primarily via guaranteed prices and the variable levy for a number of important commodities, such as, wheat, corn and milk products. For other products, such as mutton, tobacco, and fruits and vegetables, import duties exist. There are virtually no quantitative restrictions. Today more than 40 % of American agricultural exports, such as soya beans and soya cakes which last year accounted for nearly \$ 800 million in sales enter the Community duty-free. Agricultural products comprise 18 % of American exports to the Community; 5 % of the total exports are subject to the variable levy of the common agricultural policy.

The difficulty of comparing the differing American and Community methods of agricultural protection and income support can best be illustrated by an example. The Community's variable levy on butter in 1969 was higher than 300 %. The American duty on butter was 10-15 %, but the American market is protected by a quasi prohibition of butter imports via quotas. The Community, however, imported ten times more butter than the United States.

More important than the method of income support for agricultural workers, though, is the result. An independent study of experts (1) has estimated that the Community supports each agricultural worker by some \$ 860 annually. The corresponding figure for the U.S. is \$ 1,320 per year.

The problem of European agriculture today is a social problem. Too many workers are farming small inefficient holdings that are incompatible with modern, mechanized agriculture. The average Community farm in 1970 was 12.6 hectares in size; the average American farm in 1970 was 157.5 hectares. The percentage of the working population on the farm in the Community is three times that of the United States.

In March 1972 the first directives of the so-called "Mansholt Plan" were adopted by the EEC Council of Ministers. This plan aims at the modernization of Community agriculture, establishing it on a competitive level in world markets and also raising the level of prosperity for European farmers. These first directives call for spending a total of 830 mio UC (2) in Community funds during the next five years to encourage the formation of larger, economically-rationalized farms. Supplementary funds will also be spent by the six member governments. To facilitate adjustment of the agricultural population, an annual stipend of 900 UC(2) for a married couple or 600 UC for a single man will be given to farmers aged 55 to 65 who leave the land. This will ease the social problems created by the already-existing trend toward a declining agricultural population in the Community. In 1950 20 million persons were employed in agriculture, by 1970 they had declined to 10 million, and it is estimated that by 1980 they will stand at 5 million. As a part of the total active population, agricultural workers declined from 28 % in 1950 to 13 % in 1970 and will form an estimated 6 % in 1980.

(1) "Comparaison entre le soutien accordé à l'agriculture aux Etats-Unis et dans la Communauté" by Professors G. Vandewalle and W. Meeusen, 1971

In February 1972 the United States and the Community reached an agreement on several agricultural issues, including grain stockpiling, citrus fruit and tobacco. On the same occasion both sides concurred to initiate the long-term multilateral negotiations within the GATT during 1973, which will cover both industrial and agricultural products. The Community has already indicated it maintains that one of the means of achieving order in world agriculture is through international commodity agreements. Such agreements are not only important for developed regions, such as Europe and America, but even more crucial for the developing countries, which despite efforts at economic diversification still depend greatly on agricultural exports.

### III. Non Tariff Barriers

The post-war movement of trade liberalization has been primarily successful in removing the high walls of tariff protectionism on industrial goods built during the 1920s and 1930s. As tariffs have come down, though the incidence of non-tariff barriers to trade has taken on greater significance.

The GATT has drawn up an inventory of more than 800 non-tariff measures. American spokesmen complain about "unfair trading practices" implying that the United States is the world's only truly free market. Yet, according to the GATT inventory, all countries are "sinners" in the field of non-tariff barriers. The U.S. is among the countries against which the most complaints have been leveled. Restrictive trading practices exist on every side; and a major task of the new round of trade negotiations will be to seek a reciprocal dismantling of non-tariff barriers by the United States, the Community, Japan and other trading countries.

The process of integration within the Common Market has already steadily decreased the number or the magnitude of non-tariff barriers by the Six. "Obstacles to trade" within the Common Market, such as subsidies to shipbuilding, the Italian statistical tax and technical standards, have been harmonized, reduced or removed over the past decade in order to facilitate trade among the Six. At the same time, this process has also been beneficial to outside countries.

The Value Added Tax. Wide misunderstanding exists in the United States concerning the Community's fiscal system of value added tax (VAT), which is sometimes regarded as a non-tariff trade barrier. The VAT has been adopted by the Community as a means of harmonizing the disparate European tax systems, an essential prerequisite for establishing an economic union. Five of the Community countries have adopted the VAT, and Italy will soon follow suit. Once having all established the same fiscal system, the next step will be to harmonize the level of taxation. Community members currently maintain varying VAT rates.

The VAT, like the sales tax which exists in 46 of the 50 American states, is a so-called indirect tax. The trading rules of the GATT permit border adjustments on indirect taxes so that foreign and domestic products both compete on an equal footing. On products exported from the state of Pennsylvania, for example, the 6% state sales tax need not be paid. Likewise both locally produced and imported goods are taxed 6% when sold within the state. The VAT is more complicated since the tax is collected on the value added at every step of production, rather than simply at the end like a sales tax. In order to equalize competition under the VAT system, the amount of tax already paid is refunded when the good is exported. This is done following the

accepted international principle that indirect taxes should be paid where the product is consumed. Inside the Community market an importer pays a tax on the imported good equal to that which the local manufacturer has already paid. Thus neither the domestic nor the imported product has any tax advantage.

Both the GATT and the OECD have made extensive inquiries into the trade effects of the VAT, and both concluded that the tax was neutral and did not distort competition between exports and imports.

The American administration is currently conducting a study of the VAT in view of its possible introduction in the United States.

American Non-Tariff Barriers. The purpose in the following is not to draw up any exhaustive list of complaints of "unfair American trading practises" but rather to illustrate some of the areas of Community concern :

Quantitative Restrictions. From 1963 to the end of 1970, the number of tariff categories covered by American quantitative restrictions rose from 7 to 67. In 1971 the number of these increased again with the introduction of quotas on chocolates and confectionary goods and by the so-called "voluntary self-restraint" on exports to the U.S. of synthetic and woolen textiles by four Asian countries. Such quantitative restrictions limit the amount of a product which can be imported into a country either via quotas or via so-called "voluntary self-limitations" by the exporting country. These restrictions are generally much more harmful to trade than tariffs since they set absolute limits on the amount of an item that can be imported. During the same 1963-1970 period, the number of items covered by quantitative restrictions applied by the member states of the Community fell from 76 to 65. In addition, there are 37 restrictions especially applied to Japan in one or another member state and seven more Japanese products are subject to restrictions in all member states.

Nearly one-fifth of all American industrial imports are covered by quantitative restrictions. This includes a wide range of goods from brooms to petroleum products. The American economist C. Fred Bergsten has estimated non-tariff barriers have an impact on about \$ 100 billion of U.S. consumption annually. The Community has the lowest percentage of industrial imports subject to quantitative restrictions of any major trading entity. 4.3 % of industrial imports are affected by such import restrictions.

One of the most disturbing new American practises is the so-called "voluntary self-limitation" restrictions. The United States has been requesting a growing number of these "self-limitations" whereby the exporting country agrees not to increase exports beyond a certain amount on a number of important products such as textiles and steel.

Valuation Practises. Although its removal was part of the "chemical package" in the Kennedy Round, the "American Selling Price" is still in use today because of lack of Congressional action. Under this method of valuation, duties on products such as benzenoid chemicals and their derivatives such as dyes, pesticides, pharmaceuticals and plastics, are established not according to the value of the product itself but according to the price of the same American produced goods. Other methods of valuation, such as those applied under the "Final List", are extremely complicated and generate incertitude.

Government Purchases. The "Buy American Act of 1933" requires that national government purchases must be American-made products unless the American product is either not available or costs 6 % (in some areas 12 %) more than the foreign-made product. The American Department of Defense requires that foreign-produced goods must cost 50 % less than the American product and also maintains a long list of products, including food and clothing, where the foreign good may not be purchased at any price. Other countries, including those in the European Community, practise "administrative discretion" in their public purchases. In the U.S. this is done particularly at the state and local levels.

Administrative Obstacles. A wide variety of administrative controls also impede or complicate Community exports to the United States. No foreign-made vessel, for example, can do shipping between two ports along the American coast. "Marks of Origin" require labeling of imports such as "Made in Italy" or "Made in Japan", which imposes complications and additional costs in production and can also result in discrimination against foreign-made goods. The United States, in addition, does not conform to the accepted international rules on "dumping" and "countervailing duties". Special American rules and the recent proliferation of their use can have the effect of becoming a barrier to trade. From 1 July 1970 to 30 June 1971, the American government started 22 new anti-dumping procedures. During the same period the Community, which complies with the GATT code on anti-dumping, started only one new procedure.

DISC. The proposal for the DISC (Domestic International Sales Corporation), one of the measures announced by President Nixon August 15, 1971 became law in December 1971. This statute, which is unique to the U.S., allows tax deferrals on 50 % of profits to American firms conducting 95 % of their business in exports.

In practise, large American companies are establishing "paper subsidiaries" to qualify as a DISC. The 50 % "tax deferral" becomes "tax exemption" since it is never taxed as long as the profits are not distributed to stockholders but instead are reinvested for export development.

The Community on October 5, 1971, in a note verbale to the American government said : "The DISC tax arrangement would involve very considerable exemptions from direct taxes on profits and would be such as to encourage exports artificially by reducing prices. This exemption would be incompatible with the commitments of the United States under the General Agreement as regards export subsidies and would involve the risk of serious disturbances in international competition".

.../.

#### IV. American Investment in Europe

American investment in Europe today plays an important role in the total picture of economic relations between the two sides of the Atlantic.

Since 1958 the book value of American direct investment in the Community has grown six fold, rising from \$ 1.9 billion to \$ 11.7 billion in 1970. Such figures take into account only investments made by American firms directly from the United States and do not include investments by American holding companies located, for example, in Switzerland, Luxembourg, or the Bahamas. In the past decade the Community has been the fastest growth area for American direct investment. In 1958 investment in the Community, which was largely in the petroleum industry, comprised only 7 % of total American investment abroad. By 1970 the Community proportion had grown to 15 % of all American investments and three-fifths of it was now in manufacturing.

The growth of direct American investment, however, is more accurately seen from the figures for the annual expenditure of American capital investment in the Community. Capital expenditure is made up of capital transferred from the United States, capital raised in Europe and reinvested earnings. Annual capital expenditures in the six EEC countries were \$ 420 million in 1958 but are estimated at \$ 3.3 billion for 1972.

This American direct investment has an impact on American exports to Europe and thus on the American-Community balance of trade. Today more and more American products, whether computers or detergents, are produced in Europe and are no longer being exported from the United States. In 1968, the last year for which complete figures are available, the sales of American manufacturing subsidiaries located within the Community totaled \$ 14 billion. This was an increase from \$ 12 billion in 1967 and \$ 4.8 billion in 1961. In 1968, thus, the sales of manufacturing subsidiaries were nearly 2.5 times the value of total American exports to the Community and nearly four times the value of exports of manufactured products. It is impossible to ascertain the exact amount of American exports which are displaced by production in Europe. But it is clear that a large degree of the capital migration from America to Europe was prompted by the conclusion of American companies that it was cheaper to produce in Europe rather than to export finished products from the U.S.

Community direct investment in the United States, on the contrary, has never been large. The book value of this in 1960 was \$ 1.4 billion and \$ 3.5 billion in 1970. The reason for the low level of investment lies partly in American policy towards foreign investment. As stated in the Commission's 1970 "Memorandum on Industrial Policy", certain features of American legislation hinder direct foreign investment in the United States. In a whole series of industries such as aviation, electrical, insurance and manufacturing of alcoholic beverages, no foreign investments are allowed. American antitrust laws, in addition, are applied not only against American subsidiaries of foreign firms but also against the parent company for their activities outside the U.S. This is a restriction which has stopped many European firms from investing in the United States. The European Community, on the other hand, only applies its anti-trust rules against parent companies for their activities carried out either directly or through subsidiaries within the Community. As is shown by the investment patterns of American firms in Europe, a convenient way of establishing a foothold or extending company operations in a market is the acquisition of existing firms. Such transactions are often under attack in the U.S. by anti-trust officials.



The repatriation of profits from American subsidiaries abroad has recently become a major new source of revenue in the American balance of payments. Remitted income on total U.S. direct investment abroad rose from \$ 2.95 billion in 1960 to \$ 9.3 billion in 1971. In 1971 American firms in the Community repatriated \$ 1.2 billion, reinvesting the remaining profits in plant expansion in Europe.

#### V. Preferential Agreements

Since its establishment the European Community has had association treaties with 17 African countries plus the Malagasy Republic. Further bilateral agreements were negotiated since that time with a series of Mediterranean countries (Greece, Turkey, Morocco, Spain, Israel and Malta) and with three East African countries (Kenya, Uganda and Tanzania). All these agreements are aimed at the establishment of free trade areas or customs unions under which substantially all the trade of the countries concerned will be progressively free from customs duties, thus fulfilling the rules of GATT. In the case of the original African agreements free trade has already been achieved.

For most of these countries the association agreement with the Community as a whole was a sequel to historic colonial ties between these countries and certain Community member states. The continuation of the previous trade agreements was an economic necessity as well as a political responsibility for the Community since many of the nations send more than half of their exports to the European market.

Other countries, which had no special historic links with Community member states, asked for a special relationship with the Community. Three principle reasons led the EEC to respond positively to their requests :

---In the case of Greece and Turkey, which are European countries, the aim of the agreements is to enable these countries to become full members in the European Community when their economies have sufficiently developed. In 1971 another step in this direction was taken with Turkey when that country accepted a schedule for gradually establishing a customs union with the Community.

---In the case of the three East African states, it is the declared intention of the Community, in the interest of equity, to accept requests for special relationships from countries placed in a comparable economic situation as the other lesser developed African countries already associated to the Common Market.

---In the case of Spain, Israel and Malta, it has been considered necessary, in the context of the very specific area of the Mediterranean basin, to safeguard the traditional economic and commercial equilibrium of which the Community is the main pole.

The major purpose of these associations is to assist the economic development of these countries. This can be accomplished both through trade and through aid. Most products entering the Community from the associated African states and Madagascar have been duty-free since July 1, 1968, and conversely most products of the Community enter the associated countries free of duty. Free trade is also envisaged in the Mediterranean association agreements.

The Six have also given Community development aid above and beyond the aid programs of the member governments. Since 1958 \$ 2,229 million has been granted to the 18 African states. \$ 125 million was allocated to Greece for development aid when the association was signed. \$ 175 million was given under the association agreement with Turkey. Negotiations for similar trade and aid agreements with Morocco, Tunisia and Algeria are expected to begin shortly.

There is no evidence that the trade of any third country has been harmed as a result of these agreements. The United States on the contrary, has increased its exports toward these countries at a faster rate than has the European Community. From 1958 through 1971 the United States increased exports to the 18 African countries by 158 %. During the same period the Community increased its exports to them by 97 %.

The Mediterranean agreements have been most contested by the United States. This area, however, is of minor importance in American trade. The total Mediterranean area, excluding Italy and France, accounts for only 6 % of U.S. exports and 3 % of imports. The agreement with Greece, the oldest dating from 1962, shows no discriminatory effects against American exports. From 1963 to 1969, the growth of American exports to Greece averaged 10.5 % compared to 5.8 % for the total Mediterranean area. The aim of the preferential agreements is the economic development of these countries. Both as a richer outlet for exports and because of the "trade creating effect" of any free trade area, the markets of these countries have been, and will continue to be, more attractive to United States interests.

Citrus fruit has been one of the products on which the Mediterranean countries have received preferential access to the Community market. In July 1971 the Community in a unilateral gesture to the United States lowered its tariff on oranges for one year from 15 % to 8 % during the four months of June through September, the period when over 80 % of American oranges are exported to the Community.

This February in bilateral negotiations with the U.S. the Community agreed to lower its tariff on oranges for two additional years to 5 % during the four summer months and from 6 % to 4 % on grapefruit for two full years.

A final but important element in the Community's Mediterranean policy is the contribution which Western Europe can make in this troubled, and potentially explosive, part of the world. As former Commission President Franco-Maria Malfatti said, "It is difficult for us to understand why there is criticism of the Community's policy in the Mediterranean area. It is clear that such agreements are a first step towards an increased European presence in the Mediterranean area, as a factor for equilibrium and peace. I do not believe that anyone can contest the constructive role that can be played by Europe in relieving the strains and pressures felt by the countries bordering the Mediterranean. It is true that such a role cannot find full expression merely in giving some tariff advantage for a product such as citrus fruit. For the moment, the Community does not have other instruments for assistance. The Commission is aware of this lack. We are trying and will continue to try to find better and more efficient means to realize our aims."

## VI. Japanese-Community Trade Relations

As an explanation for the rapidly rising Japanese exports to the American market, American spokesmen have complained that this is due to European Community protectionism against Japanese products. This is a facile argument not borne out by the facts.

Since the founding of the Community in 1958, Japanese-Community trade has been one of the fastest growing in the world. In 1958 the Community exported \$ 139 million worth of goods to Japan and imported \$ 117 million worth from Japan. In 1971 the Community imported \$ 1,542 million from Japan and exported \$ 937 million to Japan. In 1971 Japanese exports to

the Community rose by 25 % over 1970. Japanese exports rose by 44 % to France and by 45 % to the Netherlands.

Prior to 1968 the Community had a small but regular trade surplus with Japan, but since then it has had an ever-increasing trade deficit. In 1968 the deficit was \$ 16 million, in 1970 \$ 245 million and in 1971 \$ 605 million.

Historically the United States has always been a more important trader with Japan than the Community---both for exports and for imports. In 1955, for example, 22.7 % of Japanese exports went to the U.S. market and only 4.0 % to the market of the six countries that now form the Community. In 1970 30.8 % of Japanese exports went to the U.S. and 6.7 % to the Community. A very similar situation existed for Japanese imports : in 1955 31.3 % from the U.S. and 3.8 % from the Common Market six and in 1970 29.4 % from the U.S. and 5.9 % from the Community.

The causes for the different level of Community-Japanese trade as compared to American-Japanese trade are many. Among the most important is the distance between Japan and Europe and the resulting higher transportation costs. The distance between Tokyo and San Francisco, by air, is 8,200 km; the distance between Tokyo and Rotterdam, also by air, is 12,700 km. The natural barrier of two oceans to cross has limited trade between Asia and Europe. This has been true not only for commerce with Japan but also for that with other Asian nations.

Also limiting trade between Europe and Japan is the structure of industries and trade. American-Japanese commerce is naturally complementary, with the U.S. exporting mainly agricultural products and raw materials to Japan and importing manufactured products and machinery from Japan. Japanese and European industries, however, specialize and have their competitive trade advantage in almost exactly the same fields. The two also trade each other almost exactly the same products---consumer goods, chemicals, classical capital goods and machinery. In America, for example, the major competition in fields such as small automobiles or consumer electronics comes not from American products but from European products. When this same competition is transferred to Europe, the local producer with low or nil transport costs has an obvious and important advantage over the product that has to be transported 12,700 kms.

The Japanese, thus, have concentrated on the closer American market, where there existed a totally unified economy with no barriers to trade, one language, 200 million consumers and the highest standard of living in the world.

To take one important example---automobiles. Japan in 1971 exported an estimated 700,000 vehicles to the United States, with a large proportion of these being sold in the geographically closer Pacific Coast area. In the American market one of the major competitors for the Japanese cars is the small European automobile. In 1971 Japan exported an estimated 120,000 vehicles to the Common Market. Restrictions on importing Japanese automobiles exist only in Italy. The explanation for the difference between Japanese auto exports to Europe and to the U.S. is clearly found in the stronger competition the Japanese products face in the European market.

It is true that there still exist some quantitative restrictions by member states of the Community against Japanese products, as also exist by the United States especially via the so-called "voluntary self-limitations." The Community is currently negotiating its first commercial agreement with Japan, which will replace the four treaties of Benelux, France, the Federal Republic and Italy. The aim of this new treaty will be a reciprocal reduction of 75 % of the quotas in effect on January 1, 1970.

## VII. Trade and the Monetary Situation

December 18, 1971 the world's ten leading industrial nations reached agreement on changing the parities of the major currencies. This ended the first phase of the international monetary crisis, which had begun with the floating last May on the West German mark and of the American dollar last August.

The member states of the Community played an important role in the attainment of the December agreement in Washington. This involved their acceptance of a substantial devaluation of the U.S. dollar in addition to the revaluation of some European currencies. These heavy revaluations will result in a commercial handicap for the Community member states and a weakening of their international competitive position. This took place at a time when there also existed a less favorable economic situation in certain Community countries. Currency revaluations vis-à-vis the U.S. dollar were made by the following amounts:

German Federal Republic	13.58 %
Netherlands	11.57 %
Belgium-Luxembourg	11.57 %
France	8.57 %
Italy	7.48 %

The Washington agreement, however, was but the first step in the more fundamental reform of the international monetary system. The Community's Monetary Committee in its annual report recently wrote, "The realignment of exchange rates ended the uncertainties which resulted from the floating of currencies and whose negative effects on the economic expansion and trade had already begun to be felt in a number of countries. Nevertheless, the application of a mechanism better adapted to the present requirements presupposes that a certain number of other problems will be resolved concerning, in particular, the future system of convertibility, the role of gold, reserve currencies and special drawing rights, the supply of adequate instruments of reserve, the degree of exchange rate flexibility, at the same time as the control of undesirable capital movements."

In discussing the measures taken last August 15, the American administration has stressed the trade aspects of the American payments deficit. An analysis of the U.S. balance of payments, however, shows clearly that such an explanation provides only a very partial answer. The origin of the payments disequilibrium must be found mainly in the continuing large outflows in short and long term American capital. As the Community representative told a GATT Council last August: "It should be recalled that for the United States the merchandise trade balance is relatively a small item in the balance of payments, particularly when compared with the item covering net receipts from direct investment abroad or the item showing the net outflow of capital to finance these direct investments."

There is no doubt that there has been a decline in the American trade surplus since the 60s when it averaged \$ 5.4 billion annually; yet in 1970 the U.S. still had a trade surplus of \$ 2.1 billion. In 1971 the U.S. ran a trade deficit of over two billion dollars, although as noted above it still had an important trade surplus with the Community. This overall trade deficit was partially a result of temporary phenomena such as extended dock strikes, persistent and high domestic inflation and very low productivity gains. It may also partially be the result of some slowly moving structural changes in international trade such as the strong American increases in raw material imports, the change in the U.S. from a

"manufacturing oriented" to a "service oriented" economy, and the impact of multinational corporations. The Community considers, though, that it is not up to the U.S.'s trading partners, through substantial trade deficits, to carry the whole burden of the sought adjustment of the American balance of payments.

The United States in 1971, according to American statistics, had a deficit in official reserve transactions of \$ 29.8 billion. This was an increase of \$ 20 billion over the \$ 9.8 billion deficit in 1970. Of that payments deficit last year, only \$ 2.9 billion was due to the trade deficit. Trade alone thus does not explain the American balance of payments deficit. The great bulk of this was due to short and long term capital outflows. Direct investment capital outflow, for example, maintained its high level during 1971 and totaled more than \$ 4.5 billion. Such outflows in investment capital took place despite American programs to control foreign direct investment. There is thus concern over recent proposals by some American officials to remove these controls at the same time as attempting to turn around the balance of payments.

These deficits in the American official reserve transactions, which were large even in the early 60s, have had to be financed by limited American sales of gold but mainly by the accumulation of huge dollar holdings, especially by European central banks or liquid balances in the private sector, Eurodollars. (see annex, table three). Since August 15, 1971 there has been no dollar convertibility whatsoever.

#### VIII. The enlarged Community

The prospective entry into the Community of Britain, Denmark, Ireland and Norway on January 1, 1973 is an event of major significance for the Community and for the world. (see annex : table four).

Since the early 1960s the United States has steadfastly encouraged the enlargement of the Community. In July 1971, following the completion of the substantial part of the negotiations for British entry, President Nixon repeated this support in a letter to the Commission President.

As noted above, the formation and development of the Community has been beneficial for both the political and economic interest of the United States. There is every reason to expect that these benefits will continue and increase in the enlarged Community.

One of the results of Community enlargement for American exports will be the major lowering of industrial tariffs. As shown by the chart on page one, British tariffs on the average are higher than Community tariffs. In four steps ending July 1, 1977, the British tariff will be brought into line with the Community tariff. Preferential treatment presently given to products from Commonwealth countries will also be phased out. The tariffs on some industrial and agricultural products from the four new members will be raised as a result of entry. Under the procedures of GATT, compensation via other tariff reductions will be given to any country that suffers such tariff increases. Negotiations for such compensations are expected to begin during 1972.

Of perhaps more importance than tariff reductions for American exports is the stimulation of the British economy which entry is expected to bring about. Since 1958 the Community Six have experienced a faster rate of growth than the overall European average. In part this was due to the dynamism of economic integration. An increment in the economic growth of the four is also now expected. Such prosperity will make these countries, especially Britain, a better market for American exports.

The enlargement of the Community will also undoubtedly see a rationalization of American direct investment in Europe. Britain and the Community of Six are both areas of high American investment, and firms will now be able to plan expenditures for one large unified market of nearly 260 million consumers. At the end of 1970 the book value of direct American investment in the enlarged Community was :

Six	\$ 11,695 million
Britain	8,015
Denmark	361
Ireland	188
Norway	269
Total	<hr/> <u>\$ 20,528 million</u>

The enlargement of the Community affects not only the four new members but also the remaining members or associate members of the European Free Trade Association (EFTA). EFTA established an industrial free trade area comprised of Britain, Denmark and Norway plus Austria, Finland, Sweden, Switzerland, Iceland and Portugal. The six latter countries, either because of neutrality or economic underdevelopment, are unable to become full members of the Community. At the same time, however, they do not wish to re-erect the tariff walls between themselves and the three departing EFTA members. Future trade relations with the enlarged Community are very important for these six EFTA countries. The following amount of their trade will be with the Community of Ten : Sweden 60 %, Austria 50 %, Finland 50 %, Switzerland 50 %, Portugal 45 % and Iceland 40 %

The Community, therefore, has proposed and is currently negotiating industrial free trade agreements with the six countries. These will be fully in conformity with the rules of GATT, which foresee the establishment of such free trade areas.

In 1970 the United States exported \$ 1.3 billion worth of industrial goods to these six EFTA countries or 3.05 % of total American exports.

CONCLUSION

Since the end of World War II the world has experienced a great liberalization of trade, which has helped to raise the standards of living in all countries. The very existence of the European Economic Community since 1958 has been a stimulus for free trade in Europe and in the world. Neither the Dillon Round nor the Kennedy Round would have been possible without the existence of the Community. The Community will firmly support the new GATT negotiations due to start in 1973 and maintains that these talks should pay particular attention not only to the interests of the industrialized countries but also to those of the developing nations. The Community is committed to freer world trade and rejects any incipient trends toward protectionism or mercantilism.

The foundation of the European Community and its development have been good for Europe; they have likewise been good for America. The Community has been the most important element in the post-war movement to bring the peoples of Western Europe together. It has resulted in peace on a continent that has known so much bloodshed as well as prosperity for its citizens. For the United States, as this report has shown, the Community and the policies it has followed since 1958 have been beneficial to American interests ---whether in trade, monetary relations or investment.

-:-:-:-:-

TABLE ONE

TRADE BALANCE BETWEEN THE EUROPEAN COMMUNITY  
AND THE UNITED STATES (1958-1971 - in millions of \$)

	EXPORT Dest. USA	IMPORT Orig. USA	COMMUNITY TRADE BALANCE WITH THE U.S.
1958	1,664	2,808	- 1,144
1959	2,371	2,651	- 280
1960	2,242	3,830	- 1,588
1961	2,232	4,054	- 1,822
1962	2,447	4,458	- 2,011
1963	2,563	5,051	- 2,488
1964	2,849	5,438	- 2,589
1965	3,425	5,693	- 2,268
1966	4,098	6,022	- 1,924
1967	4,424	5,898	- 1,474
1968	5,769	6,393	- 624
1969	5,958	7,335	- 1,377
1970	6,634	9,040	- 2,406
1971	7,694	8,976	- 1,282

Source : Statistical Office of the European Communities



TABLE TWO

I. Book Value of Direct American Investments in the EEC 1958-1970 (in mil. of \$)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
F.R. GERMANY	666	796	1,006	1,182	1,476	1,780	2,082	2,431	3,077	3,486	3,785	4,276	4,417
FRANCE	546	640	741	860	1,030	1,240	1,446	1,609	1,758	1,904	1,904	2,122	2,122
ITALY	280	315	384	491	554	668	850	982	1,148	1,246	1,275	1,422	1,422
NETHERLANDS	207	245	283	309	376	446	593	686	859	942	1,069	1,227	1,227
BELGIUM/LUXEMB.	208	211	231	262	286	356	455	596	742	867	981	1,214	1,214
E.E.C. (total)	1,908	2,208	2,644	3,104	3,722	4,490	5,426	6,304	7,584	8,444	9,012	10,255	11,111

II. Book Value of Direct Community Investments in the U.S. 1960-1969 (in Mil. of \$)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
F.R. GERMANY	103	120	152	149	156	209	247	318	387	617	675
FRANCE	168	175	183	182	197	200	215	265	288	319	294
ITALY	71	89	100	102	82	87	87	86	92	95	100
NETHERLANDS	947	1,023	1,082	1,134	1,231	1,304	1,402	1,508	1,750	1,966	2,121
BELGIUM/LUXEMB.	157	151	158	161	175	175	193	228	273	309	338
E.E.C. (total)	1,446	1,558	1,675	1,728	1,841	1,975	2,144	2,405	2,790	3,306	3,528

Source: Survey of Current Business, U.S. Department of Commerce

STRUCTURE OF THE OFFICIAL RESERVE POSITION AT THE END OF 1971  
FOR THE MAJOR INDUSTRIAL COUNTRIES (1)

(in millions of U.S. dollars, Units of Account or Special Drawing Rights)

	TOTAL in UC or SDR	TOTAL in \$	GOLD value in \$	%	SDR value in \$	%	IMF Reserve position value in \$	%	Foreign Exchange	
									value in \$	%
B/L	3,199	3,473	1,676	48.3	0,440	12.7	0,651	18.7	0,706	20.3
D	17,189	18,662	4,426	23.7	0,493	2.6	1,171	6.3	12,571	67.4
F(2)	* 6,905(P)	7,494 *	3,523**	46.9	0,347**	4.6	0,421**	6.0	3,203**	42.6
I(3)	6,251	6,787	3,131	46.1	0,247	3.6	0,378	5.6	3,030	44.6
NL	3,497	3,797	2,073	54.6	0,619	16.3	0,699	18.4	0,406	10.7
EUR "6"	37,041	40,213	14,829	36.9	2,146	5.3	3,320	8.3	19,916	49.5
DK	0,664	0,721	0,069	9.6	0,049	6.8	0,057	7.9	0,547	75.9
UK	6,062	5,015***	0,778***	15.5	0,553***	11.0	-	-	3,684***	73.5
IRE	0,917	0,996	0,017	1.7	0,029	2.9	0,038	3.8	0,911	91.5
N	1,063	1,154	0,036	3.1	0,060	5.2	0,067	5.8	0,992	86.0
EUR "10"	45,757	48,099	15,729	32.7	2,837	5.9	3,482	7.2	26,050	54.2
CMD	5,249	5,699	0,860	15.1	0,404	7.1	0,361	6.3	4,074	71.5
CH	6,416	6,966	3,158	45.4	-	-	-	-	3,805	54.6
JAPAN	14,147	15,359	0,737	4.8	0,307	2.0	0,532	3.5	13,783	89.7
S	1,022	1,110	0,217	19.5	0,079	7.1	0,091	8.2	0,723	65.1
USA	12,148	13,19	11,08	84.0	1,19	9.0	0,63	4.8	0,28	2.1

(1) Source : IMF (International Financial Statistics)

(2) Bank of France

(3) Bank of Italy

(4) DM 37,413 mio, converted in US dollars at central rate i.e. \$ 1 = 3,2225 DM. Source : Bundesbank

(F) Approximate figure

(\*) Figure of November 1971

(\*\*\*) Figure of November 1971

TABLE FOUR (1970)

	SIX	TEN	U.S.A.	U.S.S.R.	J A P A N
Population ('000)	189,787	257,242	205,395	244,000	103,540
G.N.P. (\$ millions)	485,200	637,400	933,300	288,000	179,180
Imports (% World total) (1)	18.3	25.8	17.2	5.1	8.1
Exports (% World total) (1)	19.2	25.2	19.7	5.8	8.8
Total production cereals (Average 1968/1970) '000 t.	69,161	91,187	192,966	160,145	1,742
(Total production meat (1969) 1000 t.	11,669	16,216	23,227	9,250	1,136
Milk products (1969) 1000 t.	75,834	98,924	52,707	81,500	4,513
Primary energy total production '000 tec	330,828	520,356	2,151,397	1,386,090	71,392
Primary energy internal consumption mio tec	845.8	1,235.8	2,250.6		379.6
Petroleum products total prod. '000 t	391,661	504,208	565,488	-	159,689
Total gross production of electrical energy GWh	580,393	909,165	1,738,142	740,926	350,590
Steel production '000 t	109,191	138,943	122,120	116,000	93,322
Motor vehicles pro- duction (passenger cars+commercial veh.)	8,029,000	9,670,000	6,550,000	348,000	3,179,000
Rail transport Passenger/Kms (Mio)	120,711	155,748	10,568	266,300	181,921 (2)
Merchant shipping 1.7.1970 '000 tons gross	28,656	77,317	18,463	14,832	27,004

(1) All figures exclude intra-Community trade between the Six or the Ten. Figures for U.S.A., U.S.S.R. and Japan are percentages of world trade excluding intra-Community trade between the Ten.

GROUPE DU PORTE-PAROLE  
SPRECHERGRUPPE  
GRUPPO DEL PORTAVOCE  
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER  
SPOKESMAN'S GROUP

NOTE D'INFORMATION • INFORMATISCHE AUFZEICHNUNG  
NOTA D'INFORMAZIONE • TER DOCUMENTATIE • INFORMATION MEMO

Bruxelles, juin 1972

LA COMMUNAUTE EUROPEENNE ET LES ETATS-UNIS EN 1972

## INTRODUCTION

Les événements des dernières années ont montré à quel point les économies des différents pays du monde sont étroitement imbriquées. La prospérité peut être contagieuse au niveau international, mais l'inflation, le chômage et la stagnation peuvent aussi se communiquer. Les deux principales puissances commerciales qui sont aussi les deux principaux partenaires commerciaux ont donc une responsabilité particulière dans le maintien de bonnes relations réciproques et d'un climat favorable aux relations économiques internationales.

La Communauté a reconnu cette responsabilité et elle a joué un rôle important pour dénouer la crise monétaire internationale de l'année dernière. Les Etats membres de la Communauté ont contribué au réaligement monétaire le 18 décembre dernier à Washington. Ensuite, la Commission a négocié en février avec les Etats-Unis un accord commercial qui constitue une date importante dans les rapports entre les Etats-Unis et la Communauté européenne. C'est dans l'intention de libéraliser davantage le commerce du monde libre que la Communauté a proposé l'ouverture de nouvelles négociations générales. Cette initiative a suscité une déclaration conjointe de la Communauté, du Japon et des Etats-Unis en vue "d'ouvrir au début de 1973 et de mener activement des négociations multilatérales et complètes dans le cadre du GATT, en vue de développer et de libéraliser davantage le commerce mondial ainsi que de relever le niveau de vie des populations dans tous les pays du monde".

Le présent rapport a trait aux diverses questions qui font actuellement l'objet de discussions entre les Etats-Unis et la Communauté européenne. La méthode choisie est une simple présentation comparative des relations commerciales et monétaires, passées et actuelles, entre la Communauté et les Etats-Unis. Le présent rapport a été limité aux domaines relevant de la compétence directe de la Communauté européenne et plus particulièrement de la Commission.

I. - EVOLUTION GENERALE DES ECHANGES

Depuis la création de la Communauté économique européenne en 1958, les échanges entre les deux partenaires de part et d'autre de l'Atlantique leur ont été extrêmement profitables. L'élévation rapide du niveau de vie et l'abaissement des barrières tarifaires en Europe ont fait du vaste marché européen un débouché intéressant pour les exportations américaines, en particulier en ce qui concerne les produits de consommation et les biens d'investissements.

L'une des principales raisons de l'accroissement spectaculaire du volume des exportations américaines vers l'Europe est le niveau peu élevé du tarif extérieur commun de la Communauté. Le tarif extérieur commun de la Communauté a été fixé en retenant la moyenne des tarifs en vigueur auparavant dans les six Etats membres, qui a donné un tarif plus uniforme et moins élevé pour l'ensemble de la Communauté. Si l'on tient compte des taux appliqués après le Kennedy Round, par exemple, 13,1% seulement des droits du tarif de la CEE sont supérieurs à 10 % et 2,4 % sont supérieurs à 15 % contre 38,3 % des droits américains supérieurs à 10 % et 23,7 % supérieurs à 15 %. La Communauté européenne a actuellement le tarif le moins élevé des principaux pays ou groupes de pays industrialisés.

Niveau moyen des droits de douane frappant les  
produits industriels (pourcentage)

	<u>Matières premières</u>	<u>Produits semi-manufacturés</u>	<u>Produits finis</u>	<u>Tous produits industriels</u>
CEE	0,6	6,2	8,7	6,0
ETATS-UNIS	3,8	8,3	8,1	7,1
JAPON	5,5	9,3	12,0	9,7
ROYAUME-UNI	1,2	8,3	10,4	7,6

(Source : Documentation de base de l'étude sur les droits de douane GATT 1971)

Depuis 1958, la Communauté est un marché en rapide expansion pour les exportations américaines.

En 1958, la valeur des exportations américaines vers la Communauté s'est élevée à 2,8 milliards de dollars et celle de ses importations en provenance de la Communauté à 1,7 milliard de dollars.

En 1971, la valeur des exportations américaines avait atteint 9 milliards de dollars et celle de ses importations était passée à 7,7 milliards.

Les exportations américaines vers la Communauté se sont accrues plus rapidement que celles destinées à beaucoup d'autres parties du monde. Selon des statistiques américaines, les exportations américaines vers l'AELE ont progressé de 81 % entre 1960, première année d'existence de l'AELE, et 1971. Au cours de la même période, l'ensemble des exportations américaines dans le monde ont augmenté de 115 % et celles à destination de la Communauté de 143 %.

\* Dans le présent rapport, tous les chiffres sont indiqués en dollars d'avant le 18 décembre 1971, soit

Depuis 1958, la balance commerciale de la Communauté européenne avec les Etats-Unis se solde de ce fait par un déficit constant et important qui atteint en moyenne 1,7 milliard de dollars chaque année. (voir annexe tableau I). En 1971, le déficit de la balance commerciale s'est élevé à 1,3 milliard de dollars. Au cours de cette même année, en dépit de cet excédent commercial important avec la Communauté, les Etats-Unis ont accusé un déficit commercial général de plus de 2 milliards de dollars. L'année dernière, la Communauté a été la seule zone industrialisée importante avec laquelle la balance commerciale des Etats-Unis a été excédentaire.

## II. - AGRICULTURE

Les représentants du Gouvernement américain ont déclaré souvent que la politique agricole de la Communauté est exagérément protectionniste et qu'elle est préjudiciable aux intérêts américains. Toutefois, les chiffres concernant les exportations américaines de produits agricoles à destination de la Communauté ne permettent pas de porter de telles accusations. Toutes les statistiques utilisées dans le présent document sont celles du ministère américain de l'Agriculture.

La Communauté européenne est le principal débouché pour les exportations américaines de produits agricoles. En 1964, dernière année précédant la mise en application de la politique agricole commune, les exportations américaines de produits agricoles se chiffraient à 1,227 milliard de dollars. En 1971, elles représentaient 1,747 milliard de dollars. Au cours des sept dernières années, les exportations américaines de produits agricoles à destination de la Communauté ont augmenté de 42 % contre 26 % seulement vers le reste du monde. Le pourcentage des exportations américaines de produits agricoles absorbé par la Communauté depuis sa création est resté relativement stable et il a même augmenté en 1971. En 1958, la CEE représentait 21,3 % de l'ensemble du marché d'exportation des produits agricoles américains; en 1964, ce chiffre était de 21,7 % et en 1971 de 24,5 %.

En revanche, les exportations de produits agricoles de la Communauté à destination des Etats-Unis sont beaucoup moins importantes. En 1958, les exportations agricoles de la Communauté à destination des Etats-Unis se chiffraient à 205 millions de dollars; en 1971, elles atteignaient presque 423 millions de dollars. Avec des importations représentant 1,747 milliard de dollars en 1971, la balance commerciale de la Communauté pour les produits agricoles accusait donc un déficit de 1,324 milliard de dollars avec les Etats-Unis.

Dans tous les pays industrialisés, l'agriculture est la "pierre d'achoppement" du progrès, lorsque les gouvernements cherchent à assurer un revenu équitable aux personnes occupées dans l'agriculture. Le secteur agricole est extrêmement important pour la Communauté, puisqu'il occupe 13 % de la population active et que dans certaines régions, par exemple dans le Sud de l'Italie, ce pourcentage dépasse 50 %. En revanche, l'agriculture n'occupe que 4,5 % de la population active des Etats-Unis.

Toutes les grandes nations industrialisées soutiennent d'une façon ou d'une autre le revenu de leurs agriculteurs. Aucun pays industrialisé ne permet un libéralisme total pour le commerce des produits agricoles.

.../...

Pour protéger son agriculture, le Gouvernement américain a recours à une méthode de soutien du niveau des revenus combinée avec des restrictions quantitatives aux importations de nombreux produits agricoles. Les Etats-Unis imposent des contingents ou demandent des limitations "volontaires" pour les produits suivants : blé, farine de blé, sucre, coton, arachide, la plupart des produits laitiers, viande de boeuf et de mouton. Très récemment, le sucre candi et les produits de confiserie ont également été soumis à des contingents d'importation. Les Etats-Unis ont recours à la plupart de ces restrictions par le biais d'une clause de dérogation aux règles du GATT remontant à 1955 et qui leur permet de limiter les importations de la plupart des produits agricoles. D'après les estimations du GATT, les produits soumis à ces restrictions quantitatives représentent environ la moitié de la production agricole américaine totale.

La méthode utilisée dans la Communauté pour assurer aux agriculteurs un revenu suffisant consiste surtout en prix garantis et en prélèvements variables pour un certain nombre de produits importants, tels que le blé, le maïs et les produits laitiers. Pour d'autres produits, tels que la viande de mouton, le tabac et les fruits et légumes, il existe des droits d'importation. Il n'y a pratiquement pas de restrictions quantitatives. Actuellement, plus de 40 % des exportations américaines de produits agricoles, tels que les graines de soja et les tourteaux de soja, qui ont approché l'année dernière une valeur de 800 millions de dollars, entrent en franchise dans la Communauté. Les produits agricoles représentent 18 % des exportations américaines vers la Communauté; 5 % des exportations totales sont soumis au prélèvement variable prévu par la politique agricole commune.

Un exemple permettra d'illustrer les difficultés que soulève la comparaison des différentes mesures de protection de l'agriculture et d'aide aux revenus. En 1969, le prélèvement communautaire variable pour le beurre dépassait 300 %. Le droit américain sur le beurre était de 10 à 15 %, mais le marché américain est protégé par des contingents qui équivalent à une quasi-interdiction d'importer. Ainsi, la Communauté a importé dix fois plus de beurre que les Etats-Unis.

Cependant, le résultat est plus important encore que la méthode utilisée pour soutenir les revenus des agriculteurs. Dans une étude\*, des experts indépendants ont estimé que la Communauté accorde à chaque agriculteur un soutien de 860 dollars par an. Pour les Etats-Unis, le chiffre correspondant est de 1.320 dollars par an.

Le problème de l'agriculture européenne est aujourd'hui un problème social. Trop d'agriculteurs occupent encore des petites exploitations non rentables, incompatibles avec une agriculture moderne et mécanisée. Dans la Communauté, l'exploitation moyenne avait en 1970 une dimension de 12,6 hectares, tandis qu'elle était aux Etats-Unis de 157,5 hectares. Le pourcentage de la main-d'oeuvre agricole est trois fois plus élevé dans la Communauté qu'aux Etats-Unis. En mars 1972, les premières directives de ce qu'on a appelé le "Plan Mansholt" ont été adoptées par le Conseil des ministres de la CEE. Ce plan a pour but de moderniser l'agriculture de la Communauté en la rendant compétitive sur les marchés mondiaux et en augmentant la prospérité des agriculteurs européens. Ces premières directives impliquent une dépense totale de 830 millions d'U.C. prélevés sur les fonds communautaires pendant les cinq prochaines années pour encourager la constitution d'exploitations plus étendues et plus rationnelles,

---

\* "Comparaison entre le soutien accordé à l'agriculture aux Etats-Unis et dans la Communauté" par les professeurs G. Vandewalle et W. Meeusen, 1971.



les gouvernements des six pays membres devant accorder pour leur part des crédits complémentaires. Pour faciliter l'adaptation de la population agricole, une subvention annuelle de 900 U.C.\* par ménage ou de 600 U.C. par célibataire sera versée aux fermiers de 55 à 65 ans qui désirent quitter la terre. Cela atténuera la gravité des problèmes sociaux qui résultent de la diminution de la population agricole déjà en cours dans la Communauté. En 1950, 20 millions de personnes étaient occupées dans l'agriculture; en 1970, il n'y en avait plus que 10 millions, et on estime qu'en 1980, il n'y en aura plus que 5 millions. Par rapport à l'ensemble de la population active, le pourcentage des personnes occupées dans l'agriculture est tombé de 28 % en 1950 à 13 % en 1970 et on estime qu'il ne sera plus que de 6 % en 1980.

En février 1972, les Etats-Unis et la Communauté sont parvenus à un accord sur plusieurs questions agricoles telles que stockage des céréales, agrumes et tabac. A cette occasion, les deux parties sont convenues d'ouvrir en 1973 des négociations multilatérales à long terme dans le cadre du GATT. Ces négociations porteront à la fois sur les produits industriels et les produits agricoles. La Communauté a déjà fait savoir qu'elle estime qu'un des moyens de mettre de l'ordre dans l'agriculture mondiale serait de conclure des accords par produit. De tels accords ne sont pas importants seulement pour les régions développées, comme l'Europe et l'Amérique, ils le sont plus encore pour les pays en voie de développement qui dépendent encore largement de leurs exportations agricoles, en dépit des efforts déployés pour diversifier leur économie.

### III. - BARRIERES NON TARIFAIRES

Les mesures de libération du commerce décidées après la guerre ont permis surtout de démanteler les hautes barrières tarifaires élevées au cours des années 20 et des années 30 pour se protéger contre les importations de produits industriels. Cependant, après le désarmement douanier, les barrières commerciales non tarifaires ont gagné en importance relative.

Le GATT a dressé un inventaire de plus de 800 mesures non tarifaires appliquées par de nombreux pays. Des représentants américains se plaignent de "pratiques commerciales déloyales" sous-entendant par là que les Etats-Unis sont le seul vrai marché libéral du monde. Cependant, d'après l'inventaire du GATT, tous les pays ont quelque chose à se reprocher en ce qui concerne les obstacles non tarifaires. Les Etats-Unis sont parmi les pays qui ont fait l'objet des plus nombreuses plaintes. Des pratiques commerciales restrictives existent de tous côtés et un des principaux objectifs de la nouvelle série de négociations commerciales sera de parvenir à un démantèlement réciproque des barrières non tarifaires par les Etats-Unis, la Communauté, le Japon et d'autres partenaires commerciaux.

Le nombre et l'importance des barrières non tarifaires des Six s'est réduit constamment par suite du processus d'intégration au sein du Marché commun. Les entraves au commerce à l'intérieur du Marché commun, telles que les subventions aux chantiers navals, la taxe statistique italienne et les réglementations techniques ont été harmonisées, réduites ou supprimées au cours des dix dernières années afin de faciliter les échanges entre les Six. Ce processus a été profitable aussi aux pays tiers.

---

\* 1 U.C. = \$ 1,08566

### Taxe sur la valeur ajoutée

Il existe aux Etats-Unis un grave malentendu au sujet du système de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui est perçue dans la Communauté et qui est parfois considérée comme une barrière non tarifaire. La TVA a été adoptée par la Communauté pour harmoniser les systèmes fiscaux européens divergents, ce qui constitue une condition indispensable pour créer l'union économique. Cinq des pays de la Communauté ont adopté la TVA et l'Italie le fera prochainement. Après l'adoption du même système fiscal par tous les pays, l'étape suivante sera d'harmoniser les taux, car les taux de TVA appliqués actuellement sont différents.

La TVA, comme la taxe sur les ventes qui existent dans 46 des 50 Etats américains, est une taxe dite indirecte. Les règles commerciales du GATT permettent de procéder à la frontière à des ajustements des taxes indirectes de sorte que les produits étrangers et nationaux puisse se concurrencer sur un pied d'égalité. Par exemple, les produits exportés par l'Etat de Pennsylvanie échappent à la taxe de 6 % sur les ventes. Par ailleurs les biens produits sur place et les biens importés doivent acquitter la taxe de 6 % lorsqu'ils sont vendus dans l'Etat. La TVA est plus compliquée puisque la taxe est perçue sur la valeur ajoutée à chaque stade de la production et pas simplement à la fin comme c'est le cas pour une taxe sur les ventes. Pour harmoniser les conditions de concurrence dans le cadre du système de la TVA, le montant de la taxe déjà versé est remboursé lorsque la marchandise est exportée. Cela est réalisé conformément au principe internationalement admis suivant lequel les taxes indirectes doivent être acquittées là où le produit est consommé. A l'intérieur de la Communauté un bien importé acquitte une taxe égale à celle qui a déjà frappé le produit manufacturé sur place de sorte que le produit local n'est pas avantagé sur le plan fiscal par rapport au produit importé.

Le GATT et l'OCDE ont effectué des enquêtes approfondies sur les effets commerciaux de la TVA et ces deux organisations en sont arrivées à la conclusion que la TVA est neutre et qu'elle n'entraîne pas de distorsion des conditions de concurrence entre les exportations et les importations.

Le Gouvernement américain effectue actuellement une étude sur la TVA en vue de son éventuelle introduction aux Etats-Unis.

### Barrières non tarifaires américaines

Le but du présent paragraphe n'est pas de dresser une liste exhaustive des plaintes qui pourraient être faites au sujet de "pratiques commerciales restrictives de la part des Etats-Unis", mais plutôt d'illustrer certaines des préoccupations de la Communauté:

### Restrictions quantitatives

De 1963 à la fin de 1970, le nombre des catégories de produits visées par les restrictions quantitatives américaines est passé de 7 à 67. En 1971, le nombre de ces restrictions a encore augmenté avec l'introduction de contingents pour le chocolat et les produits de confiserie et avec les restrictions dites "volontaires" pratiquées par quatre pays asiatiques sur les exportations de textiles synthétiques et de textiles de laine à destination des Etats-Unis. Ces restrictions quantitatives limitent la quantité d'un produit qui peut être importée dans un pays, par le biais soit de contingents, soit de restrictions "volontaires" appliquées par le pays exportateur. Ces restrictions sont généralement beaucoup plus préjudiciables au commerce que les droits de douane, étant donné qu'elles limitent de façon absolue la quantité d'un bien pouvant être

importée. Pendant la même période de 1963 à 1970, le nombre des produits faisant l'objet de restrictions quantitatives de la part des Etats membres de la Communauté est tombé de 76 à 65. Il existe en outre 37 restrictions appliquées spécialement à l'égard du Japon dans tel ou tel Etat membre et 7 autres produits japonais font l'objet de restrictions de la part de tous les Etats membres.

Au total, près d'un cinquième de toutes les importations américaines de produits industriels sont soumises à des restrictions quantitatives, ce pourcentage comprenant une large gamme de produits allant des balais aux produits pétroliers. L'économiste américain C. Fred Bergsten a estimé qu'aux Etats-Unis, les barrières non tarifaires ont un impact sur un volume de consommation représentant environ 100 milliards de dollars par an. De tous les grands ensembles commerciaux, c'est la Communauté qui a le plus faible pourcentage d'importations industrielles soumises à des restrictions quantitatives. 4,3 % des importations industrielles sont touchées par de telles restrictions.

L'une des nouvelles pratiques américaines les plus gênantes est la "limitation volontaire". Les Etats-Unis ont demandé de plus en plus ces "limitations volontaires", par lesquelles le pays exportateur accepte de ne pas augmenter le volume de ses exportations au-delà d'un certain seuil pour un nombre important de produits tels que les textiles et l'acier.

#### Méthodes d'évaluation

Bien que sa suppression ait fait partie du "paquet produits chimiques" du Kennedy Round, l'"American Selling Price" est encore pratiqué actuellement, le Congrès ne l'ayant pas encore abrogé. Selon ce système, les droits frappant notamment les produits chimiques benzéniques et leurs dérivés, tels que colorants, pesticides, produits pharmaceutiques et matières plastiques ne sont pas fixés d'après la valeur du produit lui-même, mais en fonction du prix du même produit de fabrication américaine. D'autres modes d'évaluation tels ceux appliqués dans le système de la "liste finale" sont extrêmement compliqués et générateurs d'incertitude.

#### Achats gouvernementaux

Le "Buy American Act" de 1933 stipule que les produits achetés par le gouvernement fédéral doivent être des produits de fabrication américaine à moins qu'il n'existe pas de produits nationaux similaires ou que le prix du produit de fabrication nationale soit supérieur de 6 % (dans certains cas 12 %) à celui du produit de fabrication étrangère. Le ministère américain de la défense stipule que le prix du bien de fabrication étrangère doit être inférieur de 50 % à celui du produit américain équivalent et il a dressé d'autre part une longue liste de produits comprenant des denrées alimentaires et des vêtements qui, s'ils sont étrangers, ne peuvent être achetés quel qu'en soit le prix. Les autres pays, y compris ceux de la Communauté européenne appliquent la "discrétion administrative" pour les achats publics. Aux Etats-Unis cela se fait en particulier au niveau de l'Etat et au niveau local.

#### Entraves administratives

Toute une série de contrôles administratifs entravent ou rendent plus compliquées les exportations de la Communauté vers les Etats-Unis. Par exemple, aucun navire de fabrication étrangère ne peut faire du cabotage le long de la côte américaine. La réglementation en matière de marques d'origine exige un marquage des produits importés telle que la mention "Made in Italy" ou

"Made in Japan", ce qui entraîne des complications, augmente les coûts de production et peut en outre se traduire par une discrimination à l'égard des produits fabriqués à l'étranger. En outre, les Etats-Unis ne respectent pas les règles internationalement admises en matière de "dumping" et de "taxes compensatoires". Certaines règles américaines dont les applications se généralisent depuis peu, peuvent constituer des entraves aux échanges. Du 1er juillet 1970 au 30 juin 1971, le gouvernement américain a ouvert 22 nouvelles procédures anti-dumping. Au cours de la même période, la Communauté qui respecte les règles anti-dumping du GATT, n'a ouvert qu'une seule nouvelle procédure.

#### DISC

La proposition concernant la DISC (Domestic International Sales corporation), une des mesures annoncées par le Président Nixon le 15 août 1971, a pris force de loi en décembre 1971. Ce statut qui est unique aux Etats-Unis permet de différer le paiement des impôts afférents à 50 % des bénéfices des sociétés américaines réalisant 95 % de leur chiffre d'affaires à l'exportation.

En pratique, de grandes sociétés américaines créent des "filiales factices" pouvant bénéficier du régime DISC. Le report autorisé pour le paiement des impôts sur 50 % des bénéfices devient en fait une exonération puisque ces bénéfices ne sont pas imposés tant qu'ils ne sont pas distribués aux actionnaires mais réinvestis pour promouvoir les exportations.

Le 5 octobre 1971, dans une note verbale adressée au gouvernement américain, la Communauté déclarait : Le système fiscal DISC permettrait d'exonérer des taxes directes une part considérable des bénéfices et serait de nature à encourager artificiellement les exportations en abaissant les prix. Cette exonération serait incompatible avec les engagements pris par les Etats-Unis dans le cadre de l'Accord Général en ce qui concerne les subventions aux exportations et elle risquerait d'entraîner de graves distorsions dans la concurrence internationale.

#### IV. - LES INVESTISSEMENTS AMERICAINS EN EUROPE

Les investissements américains en Europe déterminent actuellement dans une large mesure la physionomie des relations monétaires et commerciales entre les deux partenaires situés de part et d'autre de l'Atlantique.

La valeur comptable des investissements directs américains dans la Communauté a sextuplé de 1958 à 1970, passant de 1,9 milliard de dollars à 11,7 milliards. Ces chiffres ne tiennent compte que des investissements effectués par des sociétés américaines directement à partir des Etats-Unis et n'incluent pas les investissements réalisés par des holdings américains établis par exemple en Suisse, au Luxembourg ou aux Bahamas. Pendant la dernière décennie la Communauté a été la zone où les investissements directs américains ont marqué la plus forte expansion.

En 1958, les investissements américains dans la Communauté, concentrés surtout dans l'industrie pétrolière, ne représentaient que 7 % de l'ensemble des investissements américains à l'étranger.

.../...

En 1970, les investissements américains dans la Communauté étaient passés à 15 % du total et intéressaient pour 60 % le secteur des produits manufacturés.

L'accroissement des investissements directs américains est encore plus remarquable si l'on tient compte du coût annuel des investissements américains en capital dans la Communauté. Le coût en capital est constitué par des capitaux transférés des Etats-Unis, des capitaux prélevés sur le marché financier européen et des bénéfices réinvestis. Les coûts annuels des investissements américains dans les six pays de la CEE qui étaient de 420 millions de dollars en 1958 atteindront probablement 3,3 milliards en 1972.

Ces investissements directs américains dans la Communauté ont une incidence directe sur les exportations vers l'Europe et, partant, sur la balance commerciale de la Communauté avec les Etats-Unis. Un nombre de plus en plus grand de produits, qu'il s'agisse d'ordinateurs ou de détergents, sont fabriqués maintenant en Europe et ne sont plus exportés des Etats-Unis. En 1968, la dernière année pour laquelle on dispose de statistiques, le chiffre d'affaires des filiales américaines établies dans la Communauté s'élevait à 14 milliards de dollars contre 12 milliards en 1967 et 4,8 milliards en 1961. Ainsi, en 1968, le chiffre d'affaires des filiales fabriquant des produits manufacturés représentait 2,5 fois la valeur des exportations totales américaines vers la Communauté et presque 4 fois celle des exportations de produits manufacturés. Il est impossible de savoir quel est exactement le volume des exportations américaines qui ont été supplantées par la production en Europe. Mais il est évident que dans une large mesure le mouvement de capitaux des Etats-Unis à destination de l'Europe s'explique par le fait que les compagnies américaines sont arrivées à la conclusion qu'il était plus avantageux de produire en Europe que d'exporter des produits finis à partir des Etats-Unis.

En revanche, les investissements directs européens aux Etats-Unis n'ont jamais été importants. Leur valeur comptable n'était que de 1,4 milliard de dollars en 1960 et 3,5 milliards de dollars en 1970. Cela tient en partie à la politique pratiquée par les Etats-Unis à l'égard des investissements étrangers. Comme il a été dit dans le "mémoire sur la politique industrielle" de 1970, certains aspects de la législation américaine empêchent les investissements directs étrangers aux Etats-Unis. C'est ainsi qu'aucun investissement étranger n'est autorisé dans un certain nombre d'industries telles que l'aviation, l'industrie électrique, les assurances, la production de boissons alcooliques. De surcroît, la législation anti-trust américaine s'applique non seulement aux filiales américaines de sociétés étrangères, mais également aux sociétés mères pour les activités exercées hors des Etats-Unis. Il s'agit là d'une mesure qui a dissuadé de nombreuses firmes européennes importantes d'investir aux Etats-Unis. La Communauté européenne pour sa part, applique exclusivement sa réglementation de la concurrence aux sociétés mères pour les activités qu'elles exercent à l'intérieur de la Communauté, soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs filiales. Comme le montre les investissements réalisés par les sociétés américaines en Europe, un moyen commode de prendre pied sur un marché ou d'étendre la sphère d'activité d'une société est d'acheter des firmes existantes. Or, ce genre de transactions tombe souvent sous le coup de lois anti-trust américaines.

Le rapatriement des bénéfices réalisés par les filiales américaines à l'étranger est devenu récemment une source très importante de revenus pour la balance des paiements américaine. De 1960 à 1971, les rentrées procurées par les investissements directs américains à l'étranger sont passées de 2,95 milliards de dollars à 9,3 milliards de dollars.

.../...

En 1971, les sociétés américaines établies dans la Communauté ont rapatrié 1,2 milliard de dollars et réinvesti le reste de leurs bénéfices en vue de l'agrandissement de leurs installations en Europe.

#### V. - ACCORDS PREFERENTIELS

Depuis sa création, la Communauté européenne est associée par traité à 18 Etats africains et malgache. D'autres accords bilatéraux ont été négociés depuis avec un certain nombre de pays méditerranéens (Grèce, Turquie, Maroc, Espagne, Israël et Malte) et avec trois pays d'Afrique orientale (Kenya, Ouganda, Tanzanie). Tous ces accords ont pour but la création de zones de libre-échange ou d'unions douanières dans lesquelles pratiquement tous les échanges des pays concernés seront progressivement exonérés de droits de douane, conformément aux règles du GATT. Dans le cas des premiers accords conclus avec les pays d'Afrique le libre-échange est déjà réalisé.

Pour la majorité de ces pays, les traités d'association ne sont que le prolongement des liens historiques existant entre ces pays et certains Etats membres de la Communauté. La reconduction des accords commerciaux existant précédemment est à la fois une nécessité économique et une obligation politique pour la Communauté, puisque beaucoup de ces pays sont tributaires de l'accès au marché européen pour plus de la moitié de leurs exportations.

D'autres pays qui n'avaient pas de liens historiques particuliers avec les Etats membres de la Communauté ont demandé l'établissement de relations spéciales avec celle-ci. Trois raisons principales ont conduit la CEE à accéder à leur demande :

- dans le cas de la Grèce et de la Turquie, qui sont des pays européens, le but des accords est de permettre à ces pays de faire partie de la Communauté européenne en tant que membres de plein exercice lorsque leur économie sera suffisamment développée. En 1971, un nouveau pas dans cette voie a été fait en ce qui concerne la Turquie, lorsque ce pays a accepté un projet prévoyant l'établissement graduel d'une union douanière avec la Communauté;
- dans le cas des trois pays de l'Est africain, la Communauté a déclaré qu'elle entendait donner une suite favorable, par souci d'équité, aux demandes d'établissement de relations spéciales émanant de pays placés dans une situation économique comparable à celle des autres pays africains moins développés, associés au marché commun;
- dans le cas de l'Espagne, d'Israël et de Malte, il est nécessaire, compte tenu des particularités de la zone que constitue le bassin méditerranéen, de maintenir l'équilibre économique et commercial traditionnel, dont la Communauté est le facteur principal.

Le principal objectif de ces accords est de faciliter le développement économique de ces pays. Cela peut être réalisé à la fois par le commerce et par des mesures d'aide.

La plupart des produits originaires des Etats africains associés et de Madagascar entrent dans la Communauté en franchise depuis le 1er juillet 1968 et en contrepartie, la plupart des produits de la Communauté entrent en franchise dans les pays associés. Le libre-échange est prévu aussi par les accords d'association avec les pays méditerranéens. Les Six ont accordé également

.../...

une aide communautaire de développement en plus des programmes d'aide des différents gouvernements nationaux. Depuis 1958, les 18 Etats africains et malgache ont reçu 2,229 milliards de dollars. 125 millions de dollars ont été versés à la Grèce au titre de l'aide au développement lorsque le traité d'association a été conclu. 175 millions de dollars ont été versés à la Turquie conformément à l'accord d'association. Des négociations vont s'ouvrir prochainement en vue de parvenir à des accords analogues avec le Maroc, la Tunisie et l'Algérie.

Rien ne prouve jusqu'à présent que ces accords aient affecté le commerce d'un quelconque pays tiers. Les exportations des Etats-Unis vers ces pays ont augmenté plus rapidement que celles de la Communauté. De 1958 à la fin de 1971, les exportations des Etats-Unis vers les 18 pays africains et malgache ont augmenté de 158 %. Durant cette même période, celles de la Communauté ont augmenté de 97 %.

Les accords passés avec les pays méditerranéens ont été très contestés par les Etats-Unis. Cette zone ne revêt cependant qu'une importance mineure pour le commerce des Etats-Unis. En effet, l'ensemble de la zone méditerranéenne à l'exception de l'Italie et de la France n'absorbe que 6 % du total des exportations des Etats-Unis et ne fournit que 3 % de leurs importations globales. L'accord passé avec la Grèce, le plus ancien, qui date de 1962, ne représente pas une discrimination pour les exportations américaines. En effet de 1963 à 1969, l'accroissement du volume des exportations des Etats-Unis vers la Grèce s'est chiffré à 10,5 % contre 5,8 % pour l'ensemble du bassin méditerranéen. Le but des accords préférentiels est de favoriser le développement économique de ces pays. Du fait qu'ils représentent un marché d'exportation plus riche et en raison des "effets générateurs d'échanges" propres à toute zone de libre-échange, les marchés de ces pays ont été et seront plus intéressants encore pour les Etats-Unis.

Les pays méditerranéens bénéficient notamment pour les agrumes d'un régime préférentiel sur le marché de la Communauté. En juillet 1971, la Communauté a fait un geste unilatéral en faveur des Etats-Unis en ramenant pour un an de 15 à 8 % les droits de douane sur les oranges américaines pour les 4 mois de juin à septembre, période pendant laquelle plus de 80 % des oranges américaines sont exportées vers la Communauté.

En février dernier, au cours de négociations bilatérales avec les Etats-Unis, la Communauté a accepté de baisser à 5 % pour deux années supplémentaires ses droits de douane sur les oranges pendant les 4 mois d'été et de les baisser de 6 à 4 % sur les pamplemousses pour deux années complètes.

Enfin, la contribution que la Communauté peut apporter dans cette partie agitée du monde où la situation menace constamment d'exploser mérite d'être mise en évidence. Comme M. Franco Maria MALFATTI l'a récemment déclaré, alors qu'il était encore Président de la Commission : "Nous comprenons mal pourquoi on critique la politique de la Communauté dans le bassin méditerranéen. Il est évident que ces accords constituent un premier pas dans le sens d'une plus grande présence de l'Europe en Méditerranée en tant que facteur d'équilibre et de paix. Je ne crois pas qu'on puisse mettre en doute le rôle constructif que l'Europe peut jouer en réduisant les tensions et les pressions auxquelles sont soumis les pays riverains de la Méditerranée. Il est vrai que ce rôle ne peut pas se borner à accorder certains avantages tarifaires pour un produit tel que les agrumes. La Communauté n'a pas pour le moment d'autre moyen d'assistance. La Commission est consciente de cette lacune. Nous continuons et continuerons à chercher des moyens plus appropriés et plus efficaces pour atteindre nos objectifs".

.../...

## VI. - RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LE JAPON ET LA COMMUNAUTE

Au cours de ces derniers mois, plusieurs représentants américains ont voulu expliquer l'accroissement rapide des exportations japonaises vers le marché américain par un protectionnisme de la Communauté européenne à l'égard des produits japonais. Il s'agit là d'un argument démenti par les faits.

Depuis 1958, le commerce entre le Japon et la Communauté a été l'un de ceux qui ont augmenté le plus rapidement. En 1958, les exportations de la Communauté vers le Japon représentaient 139 millions de dollars et ses importations 117 millions de dollars. En 1971, les exportations de la Communauté à destination du Japon représentaient une valeur de 937 millions de dollars et ses importations en provenance du Japon une valeur de 1,542 milliard de dollars. En 1971, les exportations japonaises à destination de la Communauté ont augmenté de 25 % par rapport à 1970. Les exportations japonaises vers la France ont augmenté de 44 % et de 45 % vers les Pays-Bas.

Avant 1968, la balance commerciale de la Communauté avec le Japon accusait régulièrement un léger excédent, mais depuis lors le déficit commercial n'a cessé d'augmenter. En 1968, ce déficit atteignait 16 millions de dollars, en 1970, 245 millions de dollars et enfin en 1971, 605 millions de dollars.

Historiquement, les Etats-Unis ont toujours été pour le Japon un partenaire commercial plus important que la Communauté, tant pour les exportations que pour les importations. En 1955, par exemple, 22,7 % des exportations japonaises étaient destinées aux Etats-Unis et 4 % seulement aux marchés des six pays qui forment aujourd'hui la Communauté. En 1970, 30,8 % des exportations japonaises sont allées aux Etats-Unis et 6,7 % vers la Communauté.

En ce qui concerne les importations japonaises, la situation était analogue : en 1955, 31,3 % des importations japonaises provenaient des Etats-Unis et 3,8 % des six pays du Marché commun; en 1970, 29,4 % des importations provenaient des Etats-Unis et 5,9 % de la Communauté.

De nombreuses raisons peuvent expliquer le faible volume des échanges entre la Communauté et le Japon par rapport au volume des échanges américano-japonais. Parmi les principales citons la distance qui sépare le Japon et l'Europe et les coûts de transport plus élevés qui en résultent évidemment. La distance qui sépare Tokyo de San Francisco par air est de 8.200 km; la distance entre Tokyo et Rotterdam par air est de 12.700 km. La barrière naturelle que constituent les deux océans à traverser a naturellement limité l'importance des échanges entre l'Asie et l'Europe. Cela est vrai non seulement pour le commerce avec le Japon, mais aussi avec tous les autres pays asiatiques.

La structure des industries et du commerce limite aussi le volume des échanges entre l'Europe et le Japon. Le commerce américano-japonais est naturellement complémentaire, les Etats-Unis exportant au Japon surtout des produits agricoles et des matières premières et important des produits manufacturés et des machines. En revanche, les industries japonaises et européennes se spécialisent et sont compétitives exactement ou presque dans les mêmes domaines. Elles exportent aussi exactement ou presque les mêmes produits - des biens de consommation, des produits chimiques, des

..../...



biens d'équipement classiques et des machines. C'est ainsi par exemple que, sur le marché américain, dans les domaines tels que des petites voitures et l'électronique courante, la concurrence la plus vive ne vient pas des produits américains mais des produits européens. Lorsque cette même concurrence est transférée en Europe le producteur local qui n'a à supporter que des frais de transport peu élevés ou même nuls a un avantage évident et considérable pour faire face à la concurrence des produits ayant dû être transportés sur 12.700 km.

Par conséquent, les Japonais ont concentré leurs efforts sur le marché américain, plus proche, où ils ont trouvé une économie entièrement unifiée sans aucune entrave aux échanges, une seule langue, 200 millions de consommateurs et le plus haut niveau de vie du monde.

Prenons un exemple important, l'automobile; on estime qu'en 1971, le Japon a exporté 700.000 véhicules aux Etats-Unis, la majeure partie de ces véhicules ayant été vendue dans la partie ouest du pays proche de la côte pacifique. Sur le marché américain, un des principaux concurrents des voitures japonaises est la petite voiture européenne. En 1971, le Japon a exporté environ 120.000 véhicules dans la Communauté. Seule l'Italie applique des restrictions aux importations d'automobiles japonaises. Il est évident que la différence entre les exportations japonaises d'automobiles vers l'Europe et vers les Etats-Unis s'explique par la concurrence plus forte que rencontrent les produits japonais sur le marché européen.

Il est vrai que des Etats-membres de la Communauté appliquent encore certaines restrictions quantitatives à l'égard des produits japonais, tout comme le font d'ailleurs aussi les Etats-Unis, notamment par le biais des dites "limitations volontaires". La Communauté négocie actuellement son premier accord commercial avec le Japon, cet accord est appelé à remplacer les quatre traités signés avec ce pays par le Benelux, la France, la R.F. d'Allemagne et l'Italie. L'objectif de ce nouveau traité sera une réduction réciproque de 75 % des contingents en vigueur le 1er janvier 1970.

## VII. Le commerce et la situation monétaire

Le 18 décembre 1971 les dix principales nations industrialisées du monde sont parvenues à un accord pour modifier les parités des principales monnaies. Cela mettait fin à la première phase de la crise monétaire internationale qui avait éclaté au mois de mai avec la libre fluctuation du mark allemand puis en août avec celle du dollar américain.

Les Etats membres de la Communauté ont joué un rôle important dans la réalisation de l'accord de Washington en décembre. Cet accord impliquait l'acceptation d'une dévaluation substantielle du dollar américain et la réévaluation de certaines monnaies européennes. Ces fortes réévaluations se traduiront par un handicap commercial pour les Etats membres de la Communauté et entraîneront un affaiblissement de leur compétitivité sur les marchés internationaux. En outre cela s'est produit à un moment où la situation économique n'était pas très favorable dans certains pays de la Communauté. Les réévaluations par rapport au dollar ont atteint les pourcentages suivants :

République fédérale d'Allemagne	13,58 %
Pays-Bas	11,57 %
Belgique-Luxembourg	11,57 %
France	8,57 %
Italie	7,48 %

Toutefois, l'accord de Washington n'a été que la première étape d'une réforme fondamentale du système monétaire international. Le comité monétaire de la Communauté a récemment écrit dans son rapport annuel "le réaligement des rapports des changes a mis un terme aux incertitudes qui résultaient de la flottaison des monnaies et dont les effets négatifs sur l'expansion économique et les échanges commerciaux. avaient déjà commencé à se faire sentir dans nombre de pays. Toutefois, la mise en oeuvre de mécanismes mieux adaptés aux exigences actuelles suppose que soient résolus un certain nombre d'autres problèmes concernant en particulier le régime futur de convertibilité, le rôle de l'or, des monnaies de réserve et des DTS, l'approvisionnement adéquat en instruments de réserve, le degré de flexibilité des taux de change ainsi que la régulation des mouvements de capitaux indésirables."

En commettant les mesures prises le 15 août dernier, le gouvernement américain a souligné les aspects commerciaux du déficit de la balance des paiements américaine. Toutefois, une analyse de la balance des paiements américaine montre clairement que cette explication ne donne qu'une réponse très partielle. L'origine du déséquilibre de la balance des paiements doit être recherchée surtout dans les sorties continuelles et considérables de capitaux américains à court et à moyen terme. Comme le représentant de la Communauté l'a déclaré en août dernier au Conseil des Ministres du GATT :

"Il faut rappeler que pour les Etats-Unis la balance des échanges de marchandises est un poste relativement peu important dans la balance des paiements, notamment si on la compare au poste des bénéfices nets tirés des investissements directs à l'étranger et au poste des sorties nettes de capitaux destinés à financer ces investissements directs".

.../...

Il ne fait aucun doute que l'excédent de la balance commerciale américaine a diminué depuis les années 60 où il atteignait en moyenne 5,4 milliards par an. En 1970 la balance commerciale des Etats-Unis accusait encore un excédent de 2,1 milliards de dollars. En 1971 elle accusait un déficit de plus de 2 milliards de dollars bien que, comme nous l'avons déjà indiqué précédemment la balance des échanges commerciaux des Etats-Unis avec la Communauté soit excédentaire. Le déficit commercial a été imputable en partie à un phénomène temporaire tel que les longues grèves des dockers, l'inflation élevée et persistante aux Etats-Unis et de très faibles augmentations de productivité. Cette situation est probablement aussi dans une certaine mesure, la conséquence de certains changements structurels intervenus progressivement dans le commerce international, tels que la forte augmentation des importations américaines de matières premières, la transformation de l'économie américaine d'une économie tournée vers la production de biens en une économie tournée vers les prestations de services et enfin l'octroi des sociétés multinationales. La Communauté considère qu'il n'appartient pas aux partenaires commerciaux des Etats-Unis de supporter, par le biais de déficits commerciaux substantiels, l'ensemble du fardeau et la remise en équilibre de la balance des paiements américaine.

D'après les statistiques américaines, le déficit de la balance des opérations en capital des Etats-Unis atteignait en 1971, 29,8 milliards de dollars. Soit une augmentation de 20 milliards de dollars par rapport au déficit de 9,8 milliards enregistré en 1970. Sur ce déficit de la balance des paiements de l'année dernière, 2,9 milliards de dollars seulement étaient imputables au déficit de la balance commerciale. Les échanges commerciaux n'expliquent donc pas à eux seuls le déficit de la balance des paiements américaine. L'essentiel de ce déficit est imputable aux sorties de capitaux à court et à moyen terme. Les sorties de capitaux destinés à financer les investissements directs se sont maintenues à un niveau élevé pendant 1971 et elles représentaient une valeur totale supérieure à 4,5 milliards de dollars. Ces sorties de capitaux d'investissements ont eu lieu en dépit des programmes américains destinés à contrôler les investissements directs à l'étranger. De ce fait il y a donc lieu de s'inquiéter de certaines propositions faites récemment par les responsables américains qui souhaitent supprimer ces contrôles ce qui aurait pour effet d'aggraver le déséquilibre de la balance des paiements, qu'ils s'efforcent par ailleurs de réduire.

Ces déficits de la balance des opérations en capital qui étaient importants dès le début des années 60 ont dû être financés par des ventes limitées d'or et par l'accumulation d'importants avoirs en dollars, en particulier par les banques centrales européennes, ou de liquidités (eurodollar) par le secteur privé (voir annexe, tableau 3). En outre le dollar n'est plus convertible depuis le 15 août 1971.

#### VIII. LA COMMUNAUTE ELARGIE

L'entrée probable dans la Communauté de la Grande-Bretagne, du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège le 1er janvier 1973 est un événement d'importance majeure pour la Communauté et pour le monde. (voir annexe tableau 4).

Depuis le début des années 60 les Etats-Unis ont résolument encouragé l'élargissement de la Communauté. En juillet 1971, après le succès d'une partie importante des négociations en vue de l'adhésion britannique, le Président Nixon a renouvelé son soutien dans une lettre adressée au président de la Commission.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la création et le développement de la Communauté a été bénéfique à la fois aux intérêts politiques et aux intérêts économiques des Etats-Unis. Il y a tout lieu de croire que la Communauté élargie apportera aux Etats-Unis des avantages égaux, voire accrus.

L'un des résultats de l'élargissement sera un abaissement considérable des droits de douane sur les produits industriels dont ne manqueront pas de profiter les exportations américaines. Comme le montre le tableau de la page 2, les droits de douane britanniques sont en moyenne plus élevés que les droits communautaires. Le tarif britannique sera aligné sur le tarif communautaire en quatre étapes prenant fin le 1er juillet 1977. Le régime préférentiel dont bénéficient actuellement les produits des pays du Commonwealth disparaîtront progressivement. Les droits frappant certains produits industriels et agricoles des quatre nouveaux membres seront relevés à la suite de leur adhésion. Suivant les règles du GATT tout pays subissant un préjudice en raison de ces augmentations tarifaires recevra une compensation par le biais d'autres réductions tarifaires. Les négociations concernant ces compensations s'ouvriront probablement au GATT avant le fin de cette année.

La stimulation qu'exercera sur l'économie britannique l'adhésion du Royaume-Uni à la CEE sera peut-être plus importante encore pour les exportations américaines que les réductions tarifaires. Depuis 1958, les six pays membres de la Communauté ont connu un rythme d'expansion plus rapide que l'Europe en général, ce qui est dû en partie à la dynamique de l'intégration européenne. On prévoit maintenant une accélération de la croissance économique des quatre pays candidats. Une telle prospérité fera de ces pays et, en particulier de la Grande-Bretagne, un marché plus intéressant pour les exportations américaines.

L'élargissement de la Communauté permettra aussi sans aucun doute une rationalisation des investissements directs américains en Europe. La Grande-Bretagne et la Communauté des Six sont deux zones où les investissements américains sont très importants et les sociétés pourront dorénavant prévoir leurs dépenses pour un seul marché unifié comptant près de 260 millions de consommateurs. A la fin de 1970, la valeur comptable des investissements directs américains dans la Communauté élargie était :

Communauté des Six	\$ 11.695 millions
Grande-Bretagne	8.015
Danemark	361
Irlande	188
Norvège	269
Total :	\$ <u>20.528 millions</u>

L'élargissement de la Communauté affecte non seulement les quatre nouveaux membres, mais aussi les autres pays membres ou pays associés de l'Association européenne de libre-échange (AELE). L'AELE a créé une zone de libre-échange pour les produits industriels comprenant la Grande-Bretagne, le Danemark, la Norvège plus l'Autriche, la Finlande, la Suède, la Suisse, l'Islande et le Portugal. Ces six derniers pays ne sont pas en mesure de devenir membres de la Communauté en raison de leur neutralité ou de leur sous-développement économique. Mais, d'autre part, ils ne veulent pas rétablir les barrières tarifaires entre eux et les trois membres de l'AELE qui vont adhérer à la Communauté. Les futures relations commerciales avec la Communauté élargie sont très importantes pour ces six pays de l'AELE; leur commerce avec la Communauté des Dix représentera le pourcentage suivant de leur commerce total :

Suède	60	%
Autriche	50	%
Finlande	50	%
Suisse	50	%
Portugal	45	%
Islande	40	%

C'est pourquoi la Communauté a proposé de conclure avec eux des accords de libre-échange pour les produits industriels qui sont en cours de négociation. Ces accords seront totalement conformes aux règles du GATT qui prévoient la création de telles zones de libre-échange.

En 1971 les Etats-Unis exportaient vers ces six pays de l'AELE des produits industriels représentant une valeur de 1,3 milliards de dollars soit 3,05 % de leurs exportations totales.

### CONCLUSION

Depuis la fin de la deuxième guerre mondiale le monde a connu une grande libéralisation du commerce ce qui a contribué à relever le niveau de vie dans tous les pays. L'existence même de la Communauté économique européenne depuis 1958 a stimulé la libération des échanges en Europe et dans le monde. Ni les négociations Dillon ni les négociations Kennedy n'auraient été possibles sans l'existence de la Communauté. La Communauté apportera son concours actif aux nouvelles négociations qui doivent s'ouvrir en 1973 dans le cadre du GATT et elle considère que ces négociations devraient accorder une attention particulière non seulement aux intérêts des pays industrialisés mais aussi à ceux des pays en voie de développement. La Communauté est attachée à une plus grande liberté des échanges et elle rejette toute tendance protectionniste ou mercantiliste.

La création de la Communauté européenne et son développement ont été profitables à l'Europe; ils ont aussi été profitables à l'Amérique. Pendant la période d'après-guerre la Communauté a été l'élément principal du rapprochement des peuples d'Europe occidentale. Cela a permis le maintien de la paix sur un continent qui a connu de nombreuses tragédies sanglantes et la prospérité de ses citoyens. En outre comme l'a montré le présent rapport, la Communauté et les politiques qu'elle a menées depuis 1958 ont été profitables aux intérêts des Etats-Unis que ce soit sur le plan du commerce, des relations monétaires ou des investissements.

TABLEAU I

EVOLUTION DES ECHANGES COMMERCIAUX ENTRE LA COMMUNAUTE  
EUROPEENNE ET LES ETATS-UNIS

1958 - 1971  
(en millions de \$)

	EXPORTATIONS Destination Etats-Unis	IMPORTATIONS Origine Etats-Unis	BALANCE COMMERCIALE DE LA CEE AVEC LES ETATS-UNIS
1958	1.664	2.808	- 1.144
1959	2.371	2.651	- 280
1960	2.242	3.830	- 1.588
1961	2.232	4.054	- 1.822
1962	2.447	4.458	- 2.011
1963	2.563	5.051	- 2.488
1964	2.849	5.438	- 2.589
1965	3.425	5.693	- 2.268
1966	4.098	6.022	- 1.924
1967	4.424	5.898	- 1.474
1968	5.769	6.393	- 624
1969	5.958	7.335	- 1.377
1970	6.634	9.040	- 2.406
1971	7.694	8.976	- 1.282

Source : Office statistique des Communautés européennes

TABLEAU II

I. Valeur comptable des investissements directs des Etats-Unis dans la CEE 1958/1970 (en millions de \$)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
ALLEMAGNE	666	796	1.006	1.182	1.476	1.780	2.082	2.431	3.077	3.486	3.785	4.276	4.579
FRANCE	546	640	741	860	1.030	1.240	1.446	1.609	1.758	1.904	1.904	2.122	2.588
ITALIE	280	315	384	491	554	668	850	982	1.148	1.246	1.275	1.422	1.521
PAYS-BAS	207	245	283	309	376	446	593	686	859	942	1.069	1.227	1.495
BELGIQUE/ LUXEMBOURG	208	211	231	262	286	356	455	596	742	867	981	1.214	1.510
TOTAL CEE	1.908	2.208	2.644	3.104	3.722	4.490	5.426	6.304	7.584	8.444	9.012	10.255	11.695

II. Valeur comptable des investissements directs des pays de la Communauté aux Etats-Unis 1960/1969 (en millions de \$)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
ALLEMAGNE	103	120	152	149	156	209	247	318	387	617	675
FRANCE	168	175	183	182	197	200	215	265	288	319	294
ITALIE	71	89	100	102	82	87	87	86	92	95	100
PAYS-BAS	947	1.023	1.082	1.134	1.231	1.304	1.402	1.508	1.750	1.966	2.121
BELGIQUE/ LUXEMBOURG	157	151	158	161	175	175	193	228	273	309	338
TOTAL CEE	1.446	1.558	1.675	1.728	1.841	1.975	2.144	2.405	2.790	3.306	3.528

Source : Survey of Current Business (ministère américain du commerce) U.S. Department of Commerce

TABIEAU III

STRUCTURE DE LA POSITION OFFICIELLE DES RESERVES A LA FIN DE 1971, DES PRINCIPAUX PAYS INDUSTRIELS (1)

(en millions de dollars U.S., unités de compte, ou droits de tirage spéciaux)

	TOTAL en UC ou DTS	TOTAL en \$	OR valeur en \$		DTS valeur en \$	en %	DTS valeur en %	POSITION DE RESERVE au FMI, valeur en \$	en %	DEVICES	
			en \$	en %						valeur en \$	en %
BEL/LUX.	3.199	3.473	1.676	48,3	440	12,7	651	18,7	706	20,3	
ALLEMAGNE	17.189	18.662	4.426	23,7	493	2,6	1.171	6,3	12.571	67,4	11.609(4)
FRANCE(2)	*6.905(P)	7.494*	3.523*	46,9	347*	4,6	421*	6,0	3.203*	42,6	62,2
ITALIE(3)	6.251	6.787	3.131	46,1	247	3,6	378	5,6	3.030	44,6	
PAYS-BAS	3.497	3.797	2.073	54,6	619	16,3	699	18,4	406	10,7	
EUROPE "6"	37.241	40.213	14.829	36,9	2.146	5,3	3.320	8,3	19.916	49,5	
DANEMARK	664	721	69	9,6	49	6,8	57	7,9	547	75,9	
ROYAUME-UNI	6.062	5.015**	778**	15,5	553**	11,0	-	-	3.684**	73,5	
IRLANDE	917	996	17	1,7	29	2,9	38	3,8	911	91,5	
NORVEGE	1.063	1.154	36	3,1	60	5,2	67	5,8	992	86,0	
EUROPE "10"	45.757	48.099	15.729	32,7	2.837	5,9	3.482	7,2	26.050	54,2	
CANADA	5.249	5.699	860	15,1	404	7,1	361	6,3	4.074	71,5	4.061
SUISSE	6.416	6.966	3.158	45,4	-	-	-	-	3.805	54,6	71,3
JAPON	14.147	15.359	737	4,8	307	2,0	532	3,5	13.783	89,7	
SUEDE	1.022	1.110	217	19,5	79	7,1	91	8,2	723	65,1	
ETATS-UNIS	12.148	13.190	11.080	84,0	1.190	9,0	630	4,8	280	2,1	

(1) Source : FMI (statistiques financières internationales)

(2) Banque de France

(3) Banque d'Italie

(4) 37.413 millions de DM convertis en dollars US au taux central de 1 \$ = 3,2225 DM (source : Bundesbank)

(P) Chiffre approximatif

(\*) chiffre de novembre 1971

(\*\*) chiffre de septembre 1971



TABLEAU IV

	SIX	DIX	U.S.A.	U.R.S.S.	JAPON
Population (1.000)	189.787	257.242	205.395	244.000	103.540
P.N.B. (Mrd \$)	485,2	637,4	933,3	288	179,2
Importations (% total mondial) (1)	18,3	25,8	17,2	5,1	8,1
Exportations (% total mondial) (1)	19,2	25,2	19,7	5,8	8,8
Production totale de céréales (moyenne 1968/1970) 1.000 t.	69.161	91.187	192.966	160.145	1.742
Production totale de viande (1969) 1.000 t.	11.669	16.216	23.227	9.250	1.136
Production de lait (1969) 1.000 t.	75.834	98.924	52.707	81.500	4.513
Production totale d'énergie primaire 1.000 tec	330.828	520.356	2.151.397	1.386.090	71.392
Consommation intérieure totale d'énergie primaire Mio tec	845,8	1.235,8	2.250,6	-	379,6
Production totale de produits pétroliers 1.000 t	391.661	504.208	565.488	-	159.689
Production brute totale d'énergie électrique GWh	580.393	909.165	1.738.142	740.926	350.590
Production d'acier 1.000 t.	109.191	138.943	122.120	116.000	93.322
Production d'automobiles (voitures particulières et commerciales)	8.029.000	9.670.000	6.550.000	348.000	3.179.000
Transports-chemins de fer voyageurs Kms (mio)	120.711	155.748	10.568	266.300	181.921 (2)
Flotte marchande totale au 1.7.1970/1.000 tjb	28.656	77.317	18.463	14.832	27.004

(1) Ces chiffres ne comprennent pas les échanges commerciaux intra-communautaires entre les Six ou les Dix.  
Les chiffres pour les U.S.A., l'URSS et le Japon sont des % du commerce mondial à l'exclusion du commerce intra-communautaire entre les Dix.